

GUIDE D'UTILISATION - INDUSTRIES, ATELIERS, ENTREPÔTS

- | | | |
|-------------------|---|--|
| CASE | | etc |
| * | Il est très important de remplir le SOMMAIRE DES SUPERFICIES | 3 |
| 1 | Utiliser cette colonne pour inscrire le numéro d'ÉTAGE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU LOCAL, à droite de la superficie totale (pré-imprimée).
Si le local s'étend sur plus d'un étage, utiliser l'espace SOUS la superficie totale pour donner le détail. Utiliser la numérotation suivante:
1 = R de C; 2 = 1 ^{er} étage au-dessus du R de C; etc...; S1 = ss-sol sous le R de C; S2 = ss-sol sous S1, etc...; M = mezzanine aménagée. | 2
M (mezz)
1 (RdeC)
S1 (1er ss-sol)
S2 (2e ss-sol) |
| 22 | Superficie locative brute : signifie superficie utilisable (BOMA) plus quote-part des superficies communes. Si vous utilisez la superficie nette , veuillez cocher la case «nette» dans le titre de la colonne. Utiliser l'espace SOUS la superficie totale louée pour donner, s'il y a lieu, la répartition par étage ou niveau. | |
| 23, 24, 25 | UTILISATION: Répartition des superficies selon l'utilisation et l'étage | |
| 30 | Loyer additionnel (période) - Inscrire le mois et l'année seulement. De préférence, choisir comme période l' année de calendrier 2009 , si les loyers additionnels peuvent être estimés; SINON : la période de 12 mois la plus récente possible ; SINON : le dernier exercice financier complété). N.B. Les loyers additionnels sont les montants annuels additionnels que le locataire doit payer pour occuper le local, EN SUS de son loyer annuel de base (colonne 31), durant LA PÉRIODE INDIQUÉE à la case 30 . (Voir lignes 117, 120,138,160 et 162.) | |
| 31 | Loyer annuel de base en vigueur au 1 ^{er} juillet 2009 (si le bail contient une clause de graduation ou d'indexation de base, veuillez remplir le formulaire RÉSUMÉ DE BAIL BA01). | |
| 32 et 33 | Spécifier l'année et le mois. | |
| 34 | N = Nouveau bail, au marché R = Option de renouvellement avec loyer préfixé il y a plusieurs années | |
| 38 | Total des CASES 31, 138, 160, 162, 120 et 117. | |
| 47 | Cocher cette case si les améliorations locatives ont été payées par le propriétaire. | |
| 48 | Cocher cette case si les améliorations locatives ont été payées par le locataire. | |
| 46 et 49 | Montant total des améliorations locatives payées par le locataire (49) ou le propriétaire (46). | |
| 50 | Lorsque le service est fourni et payé par le propriétaire, cocher la colonne appropriée. | |
| 71 et 72 | Nombre de places de stationnement incluses dans le loyer annuel du local. | |
| 117 | Loyer additionnel - pourcentage des ventes ou du revenu brut pour la période mentionnée à la case 30 | |
| 120 | Loyer additionnel - frais d'énergie (incluant électricité, chauffage et air climatisé): le montant annuel additionnel payé par le locataire pour ces frais, pour la période mentionnée à la case 30 | |
| 138 | Loyer additionnel - entretien et autres frais d'exploitation: le montant annuel additionnel payé par le locataire pour ces frais, pour la période mentionnée à la case 30 | |
| 160 | Loyer additionnel - taxes : le montant annuel additionnel payé par le locataire pour les taxes, sauf la surtaxe ou taxe non-résidentielle, pour la période mentionnée à la case 30 | |
| 162 | Loyer additionnel - taxe et surtaxe sur les immeubles non résidentiels : fournir ce montant annuel , séparément, pour la période mentionnée à la case 30 | |
| 540 | Spécifier les autres services inclus dans le loyer annuel inscrit à la colonne 31. | |